Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 5

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Christophe LE GOT pouvoir à Isabelle IMBERT
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_01-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 24 juin 2026
Rapporteur : M. LE MAIRE

Conseil municipal

Délibération

1 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants - Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc - Modification

Exposé des motifs

Les organismes extérieurs sont des instances consultatives ou des personnes morales indépendantes, dans lesquels la Ville participe au processus consultatif ou décisionnel à travers ses représentants, en raison de la loi ou des parts qu'elle détient dans leur capital social.

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes.

La désignation a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc

L'assemblée générale du GIP est composée de cinq élus de chaque collectivité, dont le Maire (quatre membres titulaires et un suppléant), dans une volonté de gouvernance partagée. La présidence et la vice-présidence alternent tous les ans entre les Maires des collectivités membres fondateurs.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 29 avril 2026, a procédé à la désignation des membres municipaux du GIP. Il convient de modifier celle-ci en précisant que le maire de chaque collectivité est membre titulaire de l'assemblée générale du GIP, conformément à sa convention constitutive, et de désigner en conséquence trois autres membres titulaires et un membre suppléant.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu les délibérations n° 2 du Conseil municipal du 26 juin 2023 et n° 6 du 13 novembre 2023 relatives à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_01-DE

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal du 29 avril 2026 portant désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs dont le Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs par un vote à main levée.

Présents : 38	Pouvoir : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

MODIFIE la délibération n° 7 du Conseil municipal du 29 avril 2026.

PREND ACTE que le Maire est membre titulaire de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc.

DÉSIGNE quatre autres représentants de la Ville (trois titulaires et un suppléant) au sein de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc conformément à la liste ci-dessous.

1	Lucile MOGLIA	Titulaire
2	Catherine LEMAITRE	Titulaire
3	Alain ATLAN	Titulaire
4	Boris GUILLOU	Suppléant

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)